



2019-11-121-DAP

nomenclature: 7.10



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

OBJET : CONVENTION E RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE LE SYDEC ET LA VILLE DE TARNOS POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DU RÉSEAU BASSE TENSION ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR PIERRE SÉMARD ET DE LA RUE DES DUNES

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. GONZALES
M. DUBERT	procuration à	M. LESPADÉ
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-11-121-DAP - CONVENTION DE RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE LE SYDEC ET LA VILLE DE TARNOS POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DU RÉSEAU BASSE TENSION ÉLECTRIQUE, DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR PIERRE SEMARD ET DE LA RUE DES DUNES.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'aménagement du carrefour Pierre Semard et de la rue des Dunes, le SYDEC va procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux.

Afin de procéder au raccordement, le SYDEC sollicite l'autorisation de faire passer le nouveau réseau électrique souterrain sur la parcelle communale section AL N°253.

L'opération consiste à poser un câble électrique en souterrain au carrefour Pierre Semard et rue des Dunes.

Le SYDEC transférera l'ensemble de ses droits au titre de la présente convention, une fois l'ouvrage réceptionné et mis en exploitation, à ENEDIS, concessionnaire et exploitant du réseau public de distribution d'énergie électrique.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec le SYDEC pour réaliser cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la convention avec le SYDEC pour le passage sur la parcelle communale section AL N°253 d'un câble électrique en souterrain dans le cadre de l'enfouissement des réseaux au carrefour Pierre Semard et rue des Dunes. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 15 novembre 2019

Le Maire

